

Voyez, page 420, volume I^{er}, ce que nous disons sur ce mot; nous sommes entrés dans assez de détails pour que nous puissions nous contenter d'y renvoyer.

MIEUX.

Cet adverbe signifie *parfaitement, d'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse* : « Il est à la cour *mieux* qu'homme du monde. »

(L'Académie, Féraud et M. Laveaux.)

Avec *mieux*, suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition : « Il vaut *mieux* étouffer un bon mot qui est près de nous échapper, *que de* chagriner qui que ce soit. » (BOSSUET.) — « Il vaut *mieux* se taire *que de* parler mal à propos. » — « Il vaut *mieux* s'accommoder *que de* plaider. » (L'Académie.) — « Il vaut *mieux* prévenir le mal *que d'être* réduit à le punir. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XIV.) — « Vous ne pouvez faire *mieux que de* vous attacher à sa fortune. » (TH. CORNEILLE.) — « J'aime *mieux* vous déplaire *que de* vous tromper. » (Même autorité.)

(Th. Corneille, sur la 333^e Rem. de Vaugelas. — L'Académie, page 453 de ses Observations. — Wailly et les Grammairiens modernes.)

Quelques auteurs, tels que La Motte, Montesquieu et Mirabeau ont supprimé le *de*; Marmontel, page 112 de sa Grammaire, est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en l'omettant; cependant il croit (et nous sommes de cet avis) qu'il est mieux d'en faire usage, car, ajoute-t-il, ce n'est pas inutilement qu'il s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe : il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu, qui, dans la phrase analytique, le régirait; comme lorsqu'on dit : « J'aime *mieux* n'être plus *que de* vivre avili » (THOMAS, *Ode au Temps*), *de* fait entendre : « J'aime mieux le malheur de n'être plus que la honte de vivre avili. »

MIEUX, PLUS.

Lorsqu'on veut élever un adjectif ou un adverbe au degré comparatif ou superlatif, et qu'on balance entre *plus* et *mieux*, sans trop savoir lequel doit être préféré, il faut considérer quelle est la nature du qualificatif. Si la qualité qu'il exprime est susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'ampliation, on doit employer *plus*; mais si elle est seulement susceptible de perfection, si elle n'est pas de nature à admettre du plus ou du moins, mais un degré de bonté ou de qualité, il faut se servir de *mieux*.

Ainsi l'on dit : « Cet homme est *mieux* fait que son frère, » parce que l'adjectif *fait* n'est susceptible que de bonté ou de qualité, que l'on ne peut être plus ou moins fait, que tout ce qui existe ne peut différer par le plus ou le moins d'existence actuelle, mais seulement par la manière d'exister, par la perfection de chacun des différents êtres. Au contraire on dit : « Cet homme est *plus* aimable que son frère, » parce qu'il n'y a pas, à parler avec exactitude, une bonne et une mauvaise amabilité, mais qu'il peut y avoir plus d'amabilité dans un objet que dans un autre.

C'est ainsi que s'expriment Fabre, page 264 de sa Grammaire, et Demandre, dans son Dictionnaire de l'Élocution, à l'article *degrés de comparaison*.

Sicard, page 263, t. II, s'énonce avec autant de clarté et beaucoup plus brièvement. *Plus* et *mieux*, dit ce grammairien distingué, ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension; et le second, quand il s'agit de perfection. Exemple : « L'abbé Prévôt a *plus* écrit que Fénelon; mais Fénelon a *mieux* écrit que l'abbé Prévôt. » *Plus* dans la première phrase tombe sur le nombre des volumes, et *mieux* dans la seconde a pour objet la perfection du style.

Enfin l'Académie a sanctionné ces principes dans des termes non équivoques. Au mot *mieux* on lit : « On dit qu'une chose vaut *mieux* qu'une autre, pour dire qu'elle est meilleure; et qu'elle vaut *plus* qu'une autre, pour dire que le prix en est plus grand. »

Ne dites pas : « J'ai gagné *mieux* de cent francs. » — « Cette terre vaut *mieux* de cent mille francs; » mais dites, comme les gens qui parlent purement : « J'ai gagné *plus* de cent francs. » — « Cette terre vaut *plus* de cent mille francs. »

(Fabre, page 265. — Et le Dict. crit. de Féraud.)

Dans un instant nous ferons des observations plus étendues sur l'adverbe *plus*.

JAMAIS.

Quelquefois avec *jamais* les noms appellatifs s'emploient sans article : « Jamais *homme* n'a eu plus de succès avec aussi peu de mérite. » Mais dans ce cas ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que *jamais* avec la négation est une expression exclusive, qui alors n'a pas besoin de pluriel.

Rousseau fournit un exemple contraire : *jamais* MORTELS n'ont joui, etc.; il fallait : *jamais* MORTEL n'a joui. (Le Dict. crit. de Féraud.)

Voyez dans cette même page l'emploi de *jamais* avec ou sans négative.

De l'usage de la négative NE, PAS, POINT, et autres mots divers, appelés négatifs.

La négation s'exprime en français ou par *ne* ou *non* tout seul, ou par *ne* ou *non*, accompagné de *pas* ou de *point*.

D'autres y joignent les adverbes négatifs de comparaison, comme : *tant, autant, aussi, plus, moins, mieux, pis, autrement*, etc. ; les adjectifs négatifs de comparaison : *meilleur, pire, moindre, autre*, etc. ; les adverbes négatifs absolus : *rien, jamais, nullement, rarement, sinon, si ce n'est*, etc. ; les conjonctions négatives : *à moins que, de crainte que, de peur que, ni*, etc. ; les pronoms négatifs indéfinis : *aucun, nul, personne, pas un, qui que ce soit*, etc. ; enfin les prépositions négatives, comme : *sans, avant que*, etc.

Mais tous ces mots divers, appelés improprement négatifs, ne portent ce nom qu'à raison de la négative *ne* dont ils sont presque toujours accompagnés, tels que : *Plus, moins, pis, autrement* : « Cela est *plus* ou *moins* grand ; *pis* ou *autrement* que vous *ne* dites. » (L'Académie. — FÉRAUD. — WAILLY, page 292. — Et M. LAVEAUX.)

JAMAIS : « *Jamais* la fortune n'a placé un homme si haut qu'il n'eût besoin d'un ami. » (SÉNÈQUE.)

Jamais un souverain *ne* doit compte à personne
Des dignités qu'il fait et des grandeurs qu'il donne.
(Corneille, *Don Sanche*, acte III, sc. 4.)

De ses remords secrets, triste et lente victime,
Jamais un criminel *ne* s'absout de son crime (414).

(L. Racine, *la Religion*, ch. I.)

RIEN : « *Rien* n'est plus commun que la mort, et *rien* n'est si rare

(414) JAMAIS : *Vertus JAMAIS démenties*. (Le président Hénault.) — *Une règle sacrée et JAMAIS violée*. (Linguet.) Pour la régularité de la phrase, il faut ajouter *ne* et le verbe *être* : *Qui NE SONT JAMAIS démenties*. — *Qui N'A JAMAIS ÉTÉ violée*.

Cependant *jamais* se dit quelquefois sans négative : « C'est ce qu'on peut *jamais* dire de plus fort, de mieux ; » — « La puissance des Normands était une puissance exterminatrice s'il en fut *jamais* » (L'Académie) ; parce que dans ces phrases l'idée est affirmative ; la première signifie : « On ne pourra jamais rien dire de mieux ; » et la seconde : « Il y a eu plus d'une puissance exterminatrice, et celle des Normands était de ce nombre. » (Féraud et M. Laveaux.)

« que de n'en être pas surpris (415). » (NICOLE, *Essais de morale*, livre I.)

Hélas ! un fils n'a rien qui *ne* soit à son père.
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 1.)

NULLEMENT : « Il n'est *nullement* instruit de cette affaire (416). » (L'Académie.)

A MOINS QUE : « *A moins que* vous *ne* lui parliez. » (L'Académie, édition de 1835.) (417) — « *A moins qu'un* homme *ne* soit un « monstre, la douceur d'une femme le ramène et triomphe de lui « tôt ou tard. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, liv. V.)

DE PEUR QUE : « Chez les Perses on marquait sur un registre les « services que chacun avait rendus, *de peur qu'à* la honte du prince « et au grand malheur de l'état ils *ne* demeurassent sans récom- « pense (418). » (BOSSUET, *Discours sur l'Histoire univ.*, III^e part., page 435.)

De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage
Ne fit trembler son bras, et glaçât son courage.
(Voltaire, *la Henriade*, ch. II.)

(415) RIEN. Voyez aux *Remarques détachées*, lettre R, que *rien*, qui demande impérieusement la négative, peut cependant être employé sans la négative, lorsque l'idée que l'on veut exprimer est une idée affirmative.

(416) NULLEMENT. Nous ferons la même observation pour cette phrase de l'abbé Desfontaines : « Un savant, *nullement* versé dans les humanités latines et françaises, n'est qu'un pédant érudit. » *Nullement* ne peut modifier les participes et les adjectifs que par le moyen de la négative *ne* et du verbe *être*.

D'ailleurs les humanités latines et françaises n'est pas correct.

(417) A MOINS QUE. Corneille a dit dans *OEdipe* :

A moins que pour régner le destin les sépare.

Dans *Agésilas* :

A moins que vous ayez l'aveu de Lysander.

Et Molière (*le Dépit amoureux*, acte I, sc. 1) :

A moins que la suivante en fasse autant pour moi.

C'est une licence qu'on ne doit pas imiter. En effet *à moins que* est une de ces expressions qui entraînent après elles le signe de la négative, encore plus par la force du sens que par la raison grammaticale. *A moins que je ne fasse* est pour *si je ne fais pas*.

(418) DE PEUR QUE. Du temps de Molière les poètes ne se faisaient pas de scrupule de retrancher la négative. (M. Auger, page 20, note 1, t. I.)

Et tu trembles *de peur qu'on* t'ôte ton galant.

Aujourd'hui ce serait une faute.

PAS UN : « Il n'y a *pas un* homme qui n'ait ses défauts ; le meilleur « est celui qui en a le moins. » (*Pensées d'Horace*, liv. I, satire IV.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère.

(Voltaire, *Conte des Anes et les Chevaux, Étrennes aux sots.*)

MEILLEUR, PIRE, MOINDRE : « Cela est *meilleur*, ou *pire*, ou *moindre* que vous *ne* dites. » (L'Académie.)

AUCUN : « Il n'y a *aucun* de ses sujets qui *ne* craigne de le perdre (419). » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.)

PERSONNE : « Il n'y a *personne* qui n'entre tout neuf dans la vie ; « et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. » (FONTENELLE, *Dialogue de Socrate et de Montaigne.*) (420)

Quant à *sans*, *sinon*, *si ce n'est*, ce sont des mots composés de la négative *ne*. Voyez plus bas pages 854 et suivantes.

Les doutes qui peuvent s'élever à l'égard des mots négatifs ne regardent absolument que la négative *ne*, suivie d'un verbe et précédée d'un *que* ; les autres mots appelés négatifs ne faisant naître aucune difficulté.

Afin donc de dissiper ces doutes, et pour établir les règles qu'on doit suivre, soit pour retrancher la négative, soit pour l'admettre, nous nous servons de l'ouvrage de M. Collin d'Ambly sur les négations dans la langue française. Ce petit traité, fort de raisons et d'exemples d'un bon choix, et le plus complet que nous ayons lu sur ce sujet, sera la principale base de notre travail. L'Académie, Beauzée et l'auteur anonyme d'un *Traité des Négations* seront aussi nos guides. Nous consulterons également plusieurs autres ouvrages moins importants, mais dignes cependant de figurer à côté de ceux que nous venons de citer.

Nous commencerons par examiner quand il faut faire usage de la négative *ne* après *que* dans les phrases comparatives ; et pour pro-

(419) AUCUN. Dans les phrases interrogatives ou de doute, on peut retrancher *ne*, parce que le doute et l'interrogation font le même effet que la négation. Voyez plus bas si, précédé ou suivi de *ne*, *aucun* demande la suppression de *pas* ou de *point*.

(420) PERSONNE. Dans ce sens, c'est-à-dire, dans le sens de *nul*, *aucun*, *qui que ce soit*, ce pronom négatif ne doit s'employer qu'avec des verbes accompagnés d'une négative ou d'une expression exclusive comme *sans*.

Pour le cas où *personne* peut s'employer sans négation, voyez page 407.

Et à la fin de cet article, voyez une observation sur l'emploi de *point* sans la négative.

céder à cet examen avec ordre, nous distinguerons avec Beauzée deux sortes de comparatifs, l'un d'égalité, qui se marque par *tant*, *autant*, *aussi*, *si* ; l'autre d'inégalité, qui se marque par *autre*, *autrement*, *plus*, *moins*, ou par d'autres termes équivalents, comme *mieux*, *meilleur*, *pis*, *pire* (421).

1° Dans les comparatifs d'égalité le *que* n'est jamais suivi de *ne* : « Je n'ai *pas tant* de crédit *que* vous l'imaginez. » (BEAUZÉE.) — « La plus heureuse vie n'a *pas autant* de plaisirs *qu'elle* a de peines. » (MARMONTEL.) — « La vérité ne fait *pas tant* de bien dans le monde *que* ses apparences y font de mal. » (LA ROCHEFOUCAULD, 64° pensée.) — « Il vit *aussi* magnifiquement *qu'il* se peut. » (L'Académie.)

2° Dans les comparatifs d'inégalité marqués par *plus* ou par *moins*, explicitement ou implicitement, ou bien par *autre* ou *autrement*, ou autres termes équivalents, la proposition subordonnée prend toujours *ne* quand la proposition principale n'est ni négative ni interrogative : « C'est *autre* chose *que* je *ne* pensais. » — « Il est fait tout *autrement* *que* vous *ne* croyez. » (L'Académie.) — « Te voilà *immortel*, mais *autrement* *que* tu *ne* l'avais prétendu » (FÉNELON, dial. d'*Alexandre et de Clitus*) ; et personne ne se permettrait de dire, comme La Bruyère (*Caractères ou Mœurs de ce siècle*, chap. 2) : « Un *glorieux* est incapable de s'imaginer *que* les grands dont il est vu *pensent autrement* de sa personne *qu'il* fait lui-même. » (BEAUZÉE, *Encyclopédie méth.*, au mot *Négation*.)

. Acomat, c'est assez.

Je me plains de mon sort *moins* que vous *ne* pensez.

(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 3.)

« Vous écrivez *mieux* que vous *ne* parlez. » — « Il est *moins* riche, *plus* riche qu'on *ne* croit. » (L'Académie, au mot *ne*.) — « Il chante *mieux*, beaucoup *mieux* qu'il *ne* faisait. » — « Il a été *mieux* reçu qu'il *ne* croyait. » (L'Académie, au mot *mieux*) — « Les sciences et les arts ayant été *plus* cultivés et *plus* répandus depuis un siècle qu'ils *ne* l'étaient auparavant, etc. » (Même autorité.)

(421) Beauzée distingue deux comparatifs, l'un d'égalité, l'autre d'inégalité ; et nous (page 246), nous en avons distingué trois ; savoir : un rapport d'égalité, un rapport de supériorité et un rapport d'infériorité ; ainsi Beauzée réunit le rapport de supériorité et celui d'infériorité en un seul rapport d'inégalité, ce qui est absolument indifférent pour la question dont nous allons traiter.

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor *plus* que tu *ne* me détestes.

(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

« Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup *moins* « sanglantes qu'elles *ne* l'étaient, parce qu'il n'y a presque plus de « mêlée. » (MONTESQUIEU, *Lettres Persannes*, lettre 106.) — « L'homme se fait *plus* de maux à lui-même que *ne* lui en fait la « nature. » (MARMONTEL.) — « L'avarice, l'ambition, l'envie et la « colère sont des plaies *plus* grandes et *plus* dangereuses dans les « âmes que les abcès et les ulcères *ne* le sont dans le corps. » (FÉNELON.) — « La poésie est *plus* naturelle à tous les hommes qu'on « *ne* le pense. » (SAINT-LAMBERT, Discours préliminaire de son *Poème des Saisons*.)

Mais si la proposition principale est négative, Beauzée dit qu'il trouve constamment le *ne* supprimé après le *que*; exemples : « Cette « guerre *ne* fut pas *moins* heureuse qu'elle était juste. » (L'Académie.) — « On n'est pas *plus* maître de toujours aimer qu'on l'a été « de ne pas aimer. » (LA BRUYÈRE.) — « La Hire disait à Char- « les VII : Je pense, sire, qu'on *ne* peut perdre un royaume *plus* « gaîment que vous le faites. » (BUSSY-RABUTIN.) — « Elle n'a pu « être pendant sa vie *plus* qu'elle était; elle *ne* peut être après sa « mort *moins* qu'elle est. » (BOUHOURS, qui en pareil cas ne construit jamais autrement.) — « Les rochers de Thrace et de Thessalie *ne* « sont pas *plus* sourds, *plus* insensibles aux plaintes des amants « désespérés que Télémaque l'était à ces offres. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XXI.) — « *Ne* croyez pas que la reine aime *plus* M. de « Guise qu'elle hait MM. de Condé. » (Le président HÉNAULT, *François II*.) — « Assurez-vous qu'on *ne* peut pas vous aimer *plus* ten- « drement que je le fais. » (J. RACINE, *Lettre à son Fils*.)

. . . . De ton retour (de la paix) le laboureur charmé
Ne craint *plus* désormais qu'une main étrangère
Moissonne avant le temps le champ qu'il a semé.

(J. Racine, *Idylle sur la Paix*.)

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *Négation*.)

C'est encore la même construction, si la proposition principale est interrogative ou dubitative, et employée sans négation : « Puis- « je *mieux* servir un maître que j'ai servi don Garcie? (Le roman de *Zaïde*.) — « Je ne sais si en prose on peut subtiliser *plus* qu'il « fait. » (BOUHOURS.) — « Croyez-vous qu'un homme puisse être

« *plus* heureux que vous l'êtes. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*.) — « Puis- « je être *plus* malheureux que je le suis. (L'Académie.)

(Même autorité.)

L'interrogation ou le doute, dans de pareils exemples, indique formellement la négation et en est l'équivalent. En effet, la proposition principale deviendrait en style simple : « Je *ne* puis mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie; » ou, en renversant les deux membres : « J'ai mieux servi don Garcie que je *ne* puis servir aucun maître. »

Si le verbe principal du premier membre était accompagné de *ne pas*, ou *ne point*, ce premier membre indiquerait formellement l'affirmation; il en serait alors l'équivalent, et exigerait *ne* après *que* dans le second membre : « *Ne* peut-on *pas* mieux servir un maître que vous n'avez servi don Garcie? »

(Même autorité.)

Enfin, si le tour interrogatif se trouve dans une comparaison d'égalité sous la forme négative, il faut faire usage de *ne* dans le second membre : « L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse que dans dix siècles qu'elle *ne* l'est aujourd'hui? » Et en parlant d'un homme habituellement malade on dira : « Est-il *mieux* portant à la ville qu'il *ne* l'était à la campagne? » (M. Collin d'Ambly, page 60.)

La syntaxe, par rapport à *ne* après *que* dans les phrases comparatives, paraît donc pouvoir se réduire à trois règles justifiées non seulement par l'usage, mais par le raisonnement.

PREMIÈRE RÈGLE. — Dans les comparatifs d'égalité, le *que* qui réunit les deux membres de la comparaison n'est jamais suivi de *ne*.

C'est parce que le second membre énonce affirmativement le terme auquel on compare le premier pour affirmer ou pour nier l'égalité du premier avec le second, en rendant simplement le premier positif ou négatif; c'est le procédé le plus simple et le plus naturel : « Je « *fis* ou je *ne fis* pas *autant* de réponses victorieuses qu'on me fit « d'objections; » c'est-à-dire, on me fit des objections, et c'est le terme auquel je compare mes réponses victorieuses : *J'en fis* ou je *n'en fis* pas un nombre égal. (Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *Négation*.)

DEUXIÈME RÈGLE. — Dans les comparatifs d'inégalité, caractérisés par *plus* ou par *moins* explicitement ou implicitement énoncé, soit par *autre*, *autrement*, soit par d'autres termes équivalents, si la proposition principale est affirmative, la proposition incidente doit prendre *ne* : « Il est *plus* riche qu'il *ne* l'était. » — « Vous écrivez « *mieux* que vous *ne* parlez. » (BEAUZÉE.)

On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain.

(La Fontaine, *la Besace*.)

« Il est fait *autrement* que vous *ne* croyez. » (L'Académie.)

Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez.

(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

« Les pauvres sont *moins* souvent malades faute de nourriture, que les riches *ne* le sont pour en prendre trop. » (FÉNELON.)

Si dans toutes ces phrases la négative est employée dans la proposition subordonnée, c'est pour faire sentir la différence qu'il y a entre ce qui est exprimé dans la première proposition, et ce qui est exprimé dans la seconde. « Il est plus riche qu'il *ne* l'était, » exprime que la richesse qu'il possède présentement n'est pas égale à celle qu'il possédait autrefois; il possède *plus*, et il n'avait pas *ce plus*: pour faire sentir cette différence, il faut donc employer la négation dans la proposition subordonnée. Si on la supprimait, on n'exprimerait pas cette différence, qui est cependant essentielle, puisqu'elle est dans la pensée. Mais on ne complète pas la négation, parce qu'on ne nie pas l'existence de la richesse, on nie seulement l'existence d'une richesse plus grande. Le sens négatif ne se porte pas uniquement sur *il est riche*, mais sur *il est plus riche*. (M. COLLIN D'AMBLY, page 63.)

TRISIÈME RÈGLE. — Dans les mêmes comparatifs d'inégalité, si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée ne prend point *ne*: « Il n'est pas *plus* riche qu'il *était*. » — « Vous n'écrivez pas *mieux* que vous *parlez*. » — « Vous ne pensez pas *autrement* que vous *dites*. » (BEAUZÉE.)

Les motifs qui servent à justifier la seconde règle sont les mêmes pour cette troisième règle; et, en effet, dans les comparaisons d'inégalité il y a toujours une proposition négative; de telle façon que si la proposition principale est affirmative, la proposition subordonnée doit être négative; et si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée doit être affirmative; car, au moyen d'une simple conversion, on peut toujours ramener la phrase dont le premier membre est négatif à la forme simple, et pour cela il suffit de mettre le second membre à la place du premier. Deux ou trois exemples vont le prouver.

Cette phrase: « Personne *ne* peut être *plus* persuadé que je le suis » (BOUHOURS), se convertit en: « Je suis plus persuadé que personne *ne* peut l'être. »

Celle-ci: « Les rochers de Thessalie *ne* sont pas *plus* sourds ni *plus* insensibles aux plaintes des amants désespérés que Télémaque *que l'était* à toutes ces offres » (FÉNELON), se convertit en cette phrase: « Télémaque était plus insensible à toutes ces offres que les rochers *ne* le sont, » etc.

Enfin cette autre: « On n'en peut pas user *mieux* que je *fais* » (MOLIÈRE); c'est comme si l'on disait: « Je pense que j'en use *mieux* qu'on n'en peut user. » (M. COLLIN D'AMBLY, page 55.)

Au reste, ces deux règles ne sont vraies que quand on veut réellement faire entendre l'inégalité dans la comparaison; car il est des cas où l'on prend le même tour pour marquer l'égalité réelle, au moyen d'une proposition négative qui nie l'inégalité. « Pierre n'est pas moins riche que Paul, » est un tour que l'on prend quelquefois pour faire entendre que l'un est aussi riche que l'autre. Cependant l'inégalité pouvant être en plus ou en moins, la négation simple de l'une n'emporte pas la négation de l'autre, et conséquemment il peut rester du doute parce qu'il y a équivoque; mais on peut, en prenant le même tour, et selon le sens qu'on voudra donner à la phrase, éviter cette équivoque au moyen de *ne* mis ou supprimé après le *que*. Ainsi, pour exprimer qu'on est persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira: « On ne peut être plus persuadé que je le suis; » et, pour dire qu'on n'est point persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira: « On ne peut être plus persuadé que je *ne* le suis. » (BEAUZÉE, *Encycl. méth.*)

Cette manière de s'exprimer se trouve au surplus justifiée par l'exemple suivant: « L'existence de Scipion *ne* sera pas plus douteuse dans dix siècles qu'elle *ne* l'est aujourd'hui. » D'Alembert veut dire par là que l'existence de Scipion n'est pas douteuse aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas dans dix siècles. La comparaison, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité, est une comparaison d'égalité, de certitude; car l'existence de Scipion sera aussi certaine dans dix siècles qu'elle l'est aujourd'hui.

Si cette observation est aussi fondée qu'elle le paraît, il y a une faute dans les deux phrases suivantes: « L'animal que l'on appelle *cujuacu-apara ne* diffère pas *plus* de notre chevreuil que le cerf du Canada *diffère* de notre cerf. » (BUFFON.) (Beauzée, *Encycl. méth.*)

En effet, on voit ici une comparaison d'égalité, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité. L'animal diffère de notre chevreuil autant que le cerf du Canada diffère de notre cerf. Buffon ne veut pas faire entendre que le cerf du Canada diffère de notre cerf, comme

le *cujuacu-apara* diffère de notre chevreuil. Au contraire, il veut dire qu'il n'y a pas plus de différence entre les deux cerfs qu'entre le chevreuil et le *cujuacu-apara*. Ainsi il devait dire : *que le cerf du Canada NE diffère.*

« Cependant vous m'aviez fait une réponse, et on *ne* peut avoir été *mieux* perdue qu'elle *ne* l'a été. » (MADAME DE SÉVIGNÉ.)

Il faut supprimer le *ne* du second membre de la phrase, parce que madame de Sévigné fait entendre que la réponse a été perdue *mieux* qu'aucune autre *ne* l'a été. » (M. COLLIN D'AMBLY, page 58.)

Voyons présentement quels sont les mots avec lesquels on doit employer *ne*.

A MOINS QUE, SANS QUE.

Ces deux expressions conjonctives lient une proposition subordonnée sous un rapport négatif. *A moins que* est toujours suivi de *ne*, et *sans que* n'en a pas besoin.

Un lièvre en son gîte songeait;
Car que faire en un gîte, à moins que l'on *ne* songe?
(La Fontaine, *le Lièvre et les Grenouilles.*)

A moins que votre cœur, animé d'un beau zèle,
De vos nouveaux amis n'embrasse la querelle.
(Racine, *Alexandre le Grand*, acte II, sc. 3.)

A moins que ses parents n'approuvent son dessein.
(Destouches, *le Glorieux*, acte I, sc. 9.)

« Vous ne serez jamais payé, à moins que vous *ne* le fassiez mettre en prison. » (TRÉVOUX.) — « Je ne sors pas, à moins qu'il *ne* fasse beau. » (BEAUZÉE.) — « Il n'en fera rien, à moins que vous *ne* lui parliez. » (L'Académie.)

Quelques poètes cependant retranchent la négative quand elle les embarrasse; on en trouve des exemples dans Corneille et dans Molière.

L'Académie elle-même (dans son *Dictionnaire*, édition de 1762) met deux phrases, dont l'une a la négative, et l'autre *ne* l'a pas : mais dans l'édition de 1798, et dans celle de 1835, la phrase employée sans négative *ne* se trouve pas, et l'usage paraît s'être décidé contre cette suppression. (Voyez page 847.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* citent une phrase de Voltaire où la négative se trouve supprimée, et où elle doit l'être : « C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque *ne* doit guère finir par un adverbe, à moins que cet adverbe *se fasse* à peine remarquer comme adverbe. » Il est certain que les mots à *peine*

s'opposent dans ce cas à l'emploi de *ne*; mais c'est parce qu'ils en sont une sorte d'équivalent. A. L.

Sans que *ne* doit pas être suivi de la négative *ne*; et pour le prouver, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser ce que dit M. Vallant dans ses *Lettres académiques sur la langue française*, page 27.

D'abord il examine si la préposition exclusive *sans* n'entre pas tantôt dans une proposition affirmative, tantôt dans une proposition négative; et si, dans l'une comme dans l'autre de ces propositions, la négative *ne* n'a pas été rejetée par nos maîtres dans l'art d'écrire.

Il lit 1° dans Pascal : « On ne pourra se moquer des passages d'Escobar ni des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs, *sans qu'on soit accusé* de rire de la religion. » (Lettre XI°.)

2° Dans Bossuet : « Hélas ! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, *sans que* la mort s'y mêle aussitôt pour tout offusquer de son ombre. » (*Oraison funèbre de madame la duchesse d'Orléans.*)

Et de ces deux exemples il tire la conséquence que la proposition qui suit *sans que* est réellement affirmative; en effet, Pascal ne veut-il pas faire entendre que l'on *est accusé*; Bossuet, que la mort *se mêle* à la gloire? Et ni Pascal ni Bossuet n'ont fait usage de la négative *ne* pour exprimer un sens affirmatif.

M. Vallant fait observer ensuite que La Fontaine a combiné l'expression *sans que* avec un sens négatif qui la précède, et avec un pareil sens qui la suit.

Jamais idole, quel qu'il fût (*),
N'avait eu cuisine si grasse;
Sans que pour tout ce culte à son hôte il échat
Succession, trésor, gain au jeu, nulle grâce.

(Livre IV, *l'Homme et l'Idole de bois.*)

Et que Regnard a dit dans le même sens : « Ne le voyez-vous pas bien *sans que* je vous le dise? » (*Le Retour imprévu*, sc. 20.)

Alors il se croit autorisé à inférer des quatre exemples précédents, quelles qu'en soient les nuances, et précisément parce qu'elles ne sont pas les mêmes, que nos auteurs n'admettent dans aucun cas la négative *ne* pour complément de *sans que*.

(*) La Fontaine, ainsi que plusieurs écrivains de son temps, a fait le mot *idole* masculin, ce qui est contre l'usage présent.

Il y a plus, il est convaincu qu'elle n'est pas même reçue dans les propositions où *sans que* est suivi de *ni*, d'*aucun*, de *personne*, de *rien*, de *jamais*.

Et pour prouver que cette assertion n'est pas sans fondement, M. Vallant cite les exemples suivants :

*Sans que ni vos respects, ni votre repentir,
Ni votre dignité vous en pût garantir.*

(Cornille, *Pompée*, acte II, sc. 3.)

*Le soin de m'élever est le seul qui me guide,
Sans que rien sur ce point m'arrête ou m'intimide.*

(Crébillon, *Xerxès*, acte I, sc. .

*Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous ;
Que le jour recommence et que le jour finisse,
Sans que jamais Titus puisse voir Bérénice,
Sans que de tout le jour je puisse voir Titus ?*

(Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

« Des puissances établies par le commerce... s'élèvent peu à peu, et sans que personne s'en aperçoive. » (MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. IV.) — « Vous irez par mer à la première occasion, sans qu'aucun obstacle vous arrête, le surprendre en Macédoine. » (L'OLIVET, trad. de la première *Philip.*)

(Trévoux, Féraud, Restaut, Wailly et les Grammairiens modernes, au mot *que*.)

Or, ajoute notre judicieux observateur, il est hors de doute que si nous supprimons l'expression *sans que* employée dans ces exemples, il faudra dire avec la négative *ne* : « Rien *ne* m'arrête, rien *ne* m'intimide. » — « Comment souffrirons-nous que jamais Titus *ne* puisse... ? » etc., etc.

Ainsi, les mots *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, qui se combinent ordinairement avec *ne*, sont subordonnés à *sans que*, expression qui rejette la négative *ne* avant un verbe.

Mais, se demande-t-il, pourquoi l'expression *sans que* entre-t-elle toujours à l'exclusion de *ne*, soit dans les propositions affirmatives, soit dans les propositions négatives ?

Parce que telle proposition matériellement négative est en effet conditionnelle, et que celle dont elle est suivie, étant affirmative, doit exclure absolument la négative *ne* après la préposition *sans*.

Et pour ne rien hasarder en fait de principes, M. Vallant analyse ainsi la phrase de Pascal et celle de Bossuet, citées plus haut :

1° Le sens de la phrase est celui-ci : *Si l'on se moque des passa-*

ges d'Escobar...., l'exception d'être *accusé* (exception renfermée dans le mot *sans*) ne peut se faire; ou bien : *Se moque-t-on des passages d'Escobar....*, on est ACCUSÉ; ou bien : *Se moquer des passages d'Escobar....*, c'est se faire ACCUSER...

Et si l'on donne à la conjonction *que* sa vraie signification, qui est celle du mot *ce*, on rendra ainsi la proposition de Pascal : *On ne pourra se moquer* SANS OU EXCEPTÉ CE, être *accusé*; sans ou excepté CE, L'accusation.

De ces différentes analyses, qui sont exactement conformes à la pensée de Pascal, et dans lesquelles le verbe passif être *accusé* a évidemment un sens affirmatif, M. Vallant conclut qu'une proposition affirmative qui suit immédiatement les mots *sans que* ne peut renfermer la négative *ne*.

Il tire la même conséquence de la phrase de Bossuet, qu'il analyse ainsi : *Si nous arrêtons les yeux sur la gloire de la princesse....* l'exception de la mort qui s'y mêle ne peut se faire; ou bien : *Arrêtons-nous les yeux sur la gloire... ? la mort s'y mêle*; ou bien : *Arrêter les yeux sur la gloire....*, c'est voir la mort s'y MÉLER.

Enfin M. Vallant est d'avis que toute autre proposition subordonnée à *sans que*, et dont le sens est négatif, ne saurait renfermer la négative; et à l'appui de cet opinion, il cite les exemples suivants : « Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les Anglais, est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure. » (HÉNAULT, *Histoire de France*, 3^e race, p. 148.)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis ravagent l'univers.

(Lefranc de Pompignan, *Disc.* 7.)

Toutes ces phrases, tant celles qui ont été analysées que celles qui les suivent, et dont on peut faire une semblable application, prouvent donc évidemment que *sans que* ne doit être suivi de *ne*, ni dans les propositions affirmatives, ni dans les propositions négatives, et que *ne* n'est pas même admis après *sans que*, suivi de *ni*, *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*.

AVANT QUE.

On doit faire usage de *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après *avant que*; et l'on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le